

Compte rendu du Comité de Programmation Du 18 avril 2018

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Madame Martine ALYRE	Présente	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian GROSSAN	Présent	Monsieur Jean-Paul HOFFMANN	Présent
Monsieur Maurice DUFOUR	Excusé	Monsieur Gérard FROMM	Excusé
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Camille FAURE	Excusé
Monsieur Jean Louis PONCET	Excusé	Monsieur Jacques BONNARDEL	Présent
Madame Laura FOURNIER	Présente	Monsieur Jean-Luc BRUN	Excusé
Monsieur Hervé BUISSON	Présent	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Excusé
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Présent	Monsieur Vincent BONNARDEL	Excusé
Monsieur Jean LAGIER TOURENNE	Excusé	Monsieur François PHILIP	Présent

Publics 8 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Monsieur Luc MARCHELLO	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Présent
Monsieur Joël PRUVOT	Excusé	Monsieur Bernard LIGIER	Excusé
Madame Dominique BAYARD	Excusée	Monsieur Michel ROUSSEAU	Excusé
Madame Claire ANDRES	Présente	Monsieur Alexandre GOYET	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Excusée	Madame Myriam JAMAL	Présente
Madame Carine PIONETTI	Excusée	Madame Claire MARCOZ	Présente
Monsieur Olivier ANTOYE	Présent	Madame Bénédicte MAZAS	Excusée
Madame Marion DOUARCHE	Excusée	Monsieur Nicolas BERGER	Excusé
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Monsieur Jean-François ALBRAND	Excusé

Privés 7 / 10 voix délibérantes

Membre invité présent : Robert GENTILI

Membre invité excusé : Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale

Participant à la réunion : Aline BONJOUR et Emmanuelle RAVAUX, GAL Pays du Grand Briançonnais, Daphné KHALIFA directrice du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 15

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7

En date du 18 avril 2018, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu dans la salle polyvalente de Saint Crépin. Monsieur Pierre LEROY, Président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, ouvre la séance à 18h15. La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 8 membres du collège public et 7 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Election du Président

2/ Programmation du dossier « Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – année 2017 ».

3/ Projet pour avis d'opportunité

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes : Faciliter la transmission des Exploitations Agricoles et l'installation des jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais.

4/ Questions diverses

Monsieur Pierre LEROY indique que Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, représentant titulaire du PETR au sein du GAL, a démissionné de son siège du PETR. Il ajoute qu'en conséquence il ne peut valablement siéger au sein du GAL.

Monsieur Pierre LEROY précise qu'il assure l'intérim de la présidence du GAL jusqu'à l'élection d'un nouveau Président.

Monsieur Pierre LEROY présente Madame Martine ALYRE, nouveau membre titulaire du collège public, représentant le PETR.

1/ Election du Président

Un candidat se présente : Madame Martine ALYRE membre public titulaire représentant le PETR.

Les membres du comité votent à bulletin secret.

Résultat du vote

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 8 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Nombre de voix exprimées	15
Bulletins Martine ALYRE	13
Bulletins blancs	2

Madame Martine ALYRE est élue présidente du GAL Pays du Grand Briançonnais.

Madame Martine ALYRE remercie les membres du comité de programmation de l'avoir élue. Elle indique qu'elle agira pour un territoire de coopération, pour des idées nouvelles d'économie sociale et solidaire, de transition écologique et d'énergie positive. Elle ajoute qu'il est nécessaire de mobiliser toutes les initiatives, d'oser et de renforcer les outils pour innover et accompagner les projets. Elle conclue qu'elle sera à la hauteur de la mission qui lui est confiée en se faisant aider par les techniciens.

Madame Martine ALYRE propose que les Vice-présidents désignés en début de programme, Mesdames Claire ANDRES et Marion DOUARCHE et Monsieur Christian GROSSAN continuent à l'accompagner dans sa mission de Président du GAL.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du comité de programmation et par les vice-présidents présents.

La parole est donnée à Madame Martine ALYRE.

2/ Programmation du dossier « Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – année 2017 »

La Présidente présente le tableau de programmation des dossiers « Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation - année 2017 ».

Budget 2017

	Montants demandés	Montants retenus
Frais de personnel	83 596,14 €	83 594,83 €
Coûts indirects (liés aux frais salariaux)	12 539,42 €	12 539,22 €
Frais de déplacement, restauration, hébergement	1 962,14 €	1 962,14 €
Total	98 097,70 €	98 096,19 €
FEADER	58 858,62 €	58 857,70 €
REGION PACA	39 239,08 €	39 238,47 €
Total	98 097,70 €	98 096,17 €
REGION PACA (top up)		
Autofinancement		

Le montant FEADER à attribuer pour 2017 s'élève à 58 857,70 €.

Après déduction du montant soumis à programmation pour l'année 2017, l'enveloppe financière initiale de 375 000,00 € s'élève à 266 844,93 €.

Les membres ne soulèvent aucune objection.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 8 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	15
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	15

Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité

3/ Projet pour avis d'opportunité

Document mis à disposition :

Une feuille de route pour analyser le nouveau projet présenté en opportunité : la fiche action à laquelle le projet doit répondre est rappelée ainsi que les deux critères obligatoires d'opportunité (grille d'opportunité) qui doivent être renseignés : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

Faciliter la transmission des Exploitations Agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais.

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

FICHE ACTION 5

Objectifs du projet :

Finalité :

- Maintien et développement d'une agriculture économiquement viable et durable sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais en ayant une vision prospective sur le renouvellement des actifs agricoles.
- Renouvellement des générations agricoles en favorisant l'installation d'agriculteurs.

Objectif :

- Travailler en concertation avec les agriculteurs et les élus locaux pour favoriser et faciliter des transmissions d'exploitations agricoles avec des installations économiquement viables et durables sur le territoire, adaptées au contexte territorial (et notamment développement des modes de distribution en circuit-courts, diversification des exploitations agricoles sur la gestion et l'aménagement des espaces).
- Créer des « lieux » de rencontres entre les divers acteurs du territoire (notamment avec la mise en place des Comités Locaux d'Installation).

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé ce que sont les comités locaux d'installation : il s'agit de comités regroupant un public multiple : agriculteurs cédants, porteurs de projets, élus locaux et acteurs locaux tel que les CUMA ou les entreprises agricoles comme les fromageries. L'objectif est de mettre les porteurs en lien avec les atouts du territoire. La composition de ces comités est variable et ouverte aux acteurs locaux désireux de s'investir. Il est confirmé que l'objectif est d'éviter que les « reprenants » rencontrent des difficultés.

Une question est posée sur la stratégie choisie pour sensibiliser les élus locaux au projet : il est répondu que le dépôt du projet au titre du programme LEADER est le premier moyen de sensibilisation.

Sur les frais salariaux, il est demandé combien d'emploi seront créés et quelle structure profitera de ces emplois ? Faisant référence au tableau de ventilation des frais salariaux, il est précisé qu'il a été chiffré 162 jours de travail dédiés au projet répartis sur les trois structures partenaires et qu'au regard des difficultés que représente la mission d'accompagnement des cédants, il est préférable que les missions soient confiées à des agents, en poste, rompus à l'exercice.

Il est indiqué que le projet s'inscrit dans la mission de la chambre qui est de structurer les filières car le projet a pour but de créer du lien.

Il est demandé quelle sera la forme de partenariat entre les trois structures (Chambre d'Agriculture, SAFER et PNRQ) : une convention partenariale avec pour chef de file la Chambre d'Agriculture sera établie entre les trois structures.

Aux interrogations concernant la labellisation des missions du Point Accueil Installation, il est précisé que la labellisation du Point d'Accueil Installation a été accordée à la Chambre d'Agriculture 05 pour une durée de 3 ans et que dans le cadre du projet, le point d'accueil constituera un outil pour convier des personnes aux comités locaux d'installation.

Il est indiqué que les frais de prestations de services d'un montant de 6 000 € représentent des frais d'outils de communication (flyer, roll up etc...), locations de bus pour la visite d'exploitations.

Les porteurs de projet ainsi que les membres du comité de programmation présentant un conflit d'intérêt sortent de la salle.

Débat et vote :

Plusieurs interrogations subsistent : Quelle est la part de concertation des besoins ? Qui a été associé au diagnostic ? Ce diagnostic correspond-il au besoin de la population ? Est-ce que la problématique a bien été jaugée ?

Il est fait remarquer que les installations doivent être privilégiées sur des productions nécessaires et pertinentes sur le territoire.

L'initiative de commencer par un diagnostic est saluée. Il est souligné que le dossier est complet mais regretté que la présentation ne soit pas le reflet du dossier. La mutualisation entre structures est appréciée.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	13 (dont 6 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	13
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	13

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité Favorable

Position de la Région : Favorable

4/ Questions diverses

La Présidente informe les membres du comité de programmation sur la Mission Contrôle Interne de la Région : la Directrice de l'Autorité de Gestion a demandé à la Mission Contrôle Interne de procéder à la vérification de l'instruction de certains dossiers des GAL. Ce travail a pour vocation de s'assurer que les principaux points de contrôle indispensables à l'instruction des dossiers sont bien maîtrisés, afin de sécuriser le plus possible les dossiers avant qu'ils ne fassent l'objet de contrôles par des organismes extérieurs à la région (ASP, CCCOP, Commission Européenne...).

La Présidente précise qu'un dossier a fait l'objet d'un contrôle : des points de vigilances ont été soulevés et pris en compte dans les instructions déjà réalisées et celles qui ont suivies.

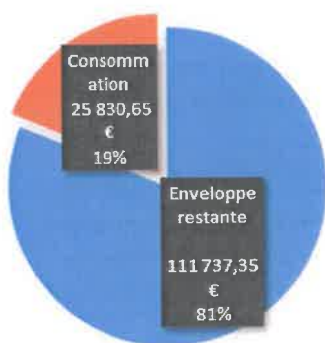
Concernant les dossiers en cours, pour les 11 dossiers programmés lors du comité de programmation du 08 novembre dernier, les conventions d'attribution du FEADER sont en cours de rédaction ou de signature par les porteurs.

S'agissant des 5 dossiers présentés pour opportunité lors des comités du 08 novembre 2017 et 17 janvier 2018, la Présidente indique que leur instruction est terminée. Ils seront présentés à la session de vote de l'assemblée régionale fin juin.

Elle informe que l'association Atelier Cyclonique n'a pas souhaité donner suite à sa demande de subvention LEADER, elle n'a pas déposé toutes les pièces requises, son dossier a été classé irrecevable.

La Présidente fait un point sur la consommation des enveloppes par fiches actions :

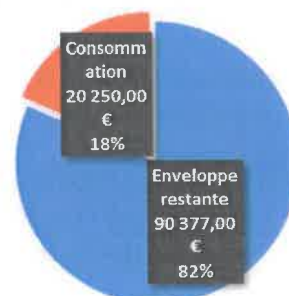
FA1 : Logement et habitat



FA2 : Dépenses énergétiques des logements

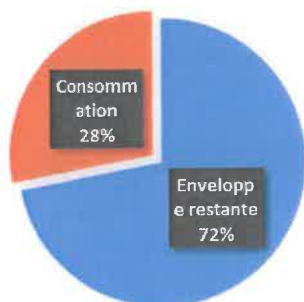


FA3 : Mobilité soutenable et durable

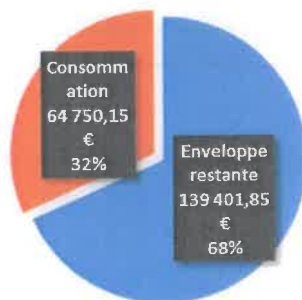


FA4 : Orienter les actifs

Consommation prévisionnelle

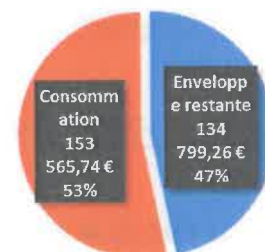


FA5 : Transmission et reprise des entreprises

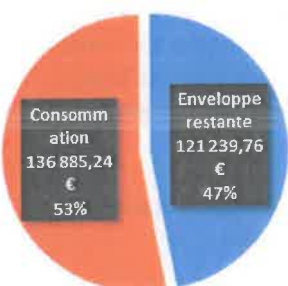


FA6 : Apports innovants pour l'économie du territoire

Consommation prévisionnelle

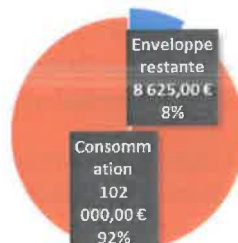


FA7 : Consommer local et les circuits-courts

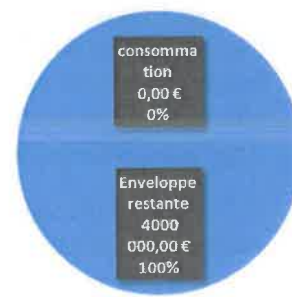


FA8 : Tourisme de proximité endogène

Consommation prévisionnelle



FA9 : Coopération



La Présidente précise que les appels à projets pour les fiches action 3, 6, 8 et 9 sont fermés.

Les membres du comité de programmation font remarquer que peu de projets leur sont présentés. Il leur est répondu que c'est en raison de l'absence de l'animatrice du GAL.

Les membres font alors part de leurs craintes quant à la consommation des enveloppes à la fin du programme.

La Présidente indique que le programme LEADER doit être relayé par tous sur le territoire pour permettre à de nouveaux projets d'être déposés.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 19h30. Un compte rendu est édité.

La Présidente du GAL
Martine ALYRE

